

PORTRAIT SOCIAL

Caf du Val-de-Marne

Juin 2018

51 %

personnes couvertes

257 900

allocataires

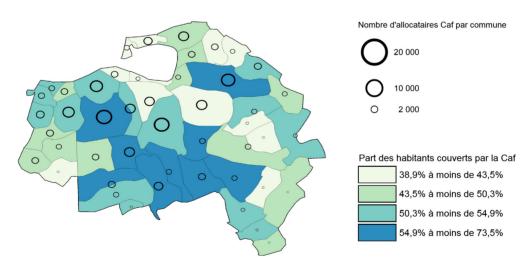
ans le Val-de-Marne, 690 000 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 51 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 39 % à 73 % selon les communes.

La population allocataire du département se caractérise moins par sa proportion de personnes isolées (37 % contre 41 % au niveau national) que par celle de couples avec enfant(s) (41 % contre 39 %). 14 500 étudiants bénéficient d'une aide, soit 6 % de l'ensemble des allocataires.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 19 % ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales.

91 400 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 052 €, ce qui représente 41 % de ceux du département, du même ordre qu'au niveau national. Dans ces foyers précaires vivent 92 200 enfants.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources: Caf 31/12/2017 et Insee RP 01/01/2014

©Geofla®2 0 IGN 2015











Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



Zoom sur le recouvrement des pensions alimentaires

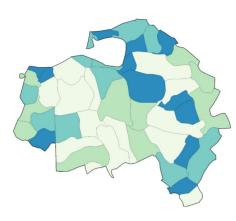


Petite enfance

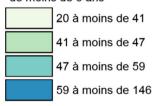
Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



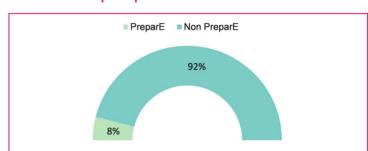
Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



Sources: Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2015 ©Geofla®2.0 IGN 2015 La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et par le versement de prestations individuelles aux familles. L'objectif est d'apporter une réponse à près de 62 100 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil.

En 2015, avec un total de 28 100 places, la capacité théorique d'accueil du Val-de-Marne s'élève à 45 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Au niveau communal, elle varie de 20 à Villeneuve-Saint-Georges à 145 à Rungis. L'offre des assistants maternels couvre 36 % des places, nettement en dessous des 59 % observés au niveau national.

Enfants couverts par la prestation PreParE



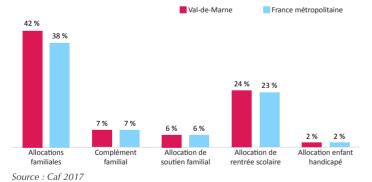
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : 4 000 enfants ont des parents qui la perçoivent.

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations

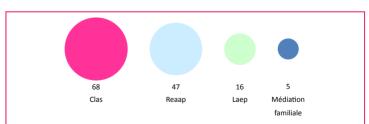


La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- > 42 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 7 % perçoivent un complément familial,
- > 24 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants âgés de 6 à 18 ans,

- > 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- > 2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les établissements et actions financés en 2017



La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs, et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

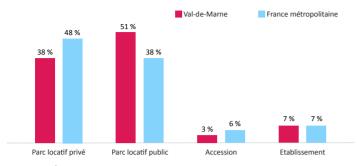
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



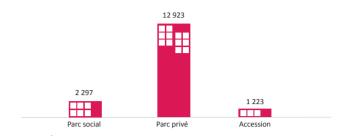
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2017

Au mois de décembre 2017, **123 600 foyers reçoivent une aide au logement de la part de la Caf**. Cela représente 283 300 personnes couvertes, soit 21 % de la population totale du département. Le Val-de-Marne se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif public (51 %) qu'au niveau national (38 %).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source: Caf 2017

Après perception des aides au logement, près de 16 400 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges.

Pour ces foyers, la nature du parc se révèle un facteur essentiel dans le reste à charge: **12 900** sont situés dans le **parc locatif privé** présentant des loyers plus élevés.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par le versement du minimum social, le Revenu de solidarité active (Rsa socle), à 40 600 foyers sur le territoire val-de-marnais. Autre illustration, près de 16 700 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). 61 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

Lancée dès 2016 dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la prime d'activité soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes dès l'âge de 18 ans, tout en visant l'incitation au maintien dans l'emploi. 44 700 allocataires en bénéficient dans le Val-de-Marne.

L'incitation à la reprise d'une activité se traduit par le cumul du Rsa et de la prime d'activité : elle concerne 5 775 foyers en 2017 dans le département.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité

44 700 bénéficiaires de la prime d'activité



des bénéficiaires ont moins de 25 ans 44 % sont des personnes isolées



7 % sont des familles bénéficiaires de la majoration isolement*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.



L'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

Dans le Val-de-Marne, 15 500 allocataires sont bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial, concernant 23 300 enfants. L'Asf est versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ou pour compléter une pension alimentaire fixée, dont le montant est faible. Elle peut également être versée à titre d'avance en cas de pension alimentaire impayée par l'autre parent. La Caf engage alors une procédure de recouvrement pour récupérer la pension alimentaire auprès de l'autre parent.

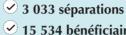
Créée en janvier 2017, l'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires, Aripa, est gérée par le réseau des Caf et la Msa. Son objectif : simplifier les démarches de recouvrement des impayés de pensions alimentaires pour les familles après les séparations et en particulier, pour les familles monoparentales. L'Agence permet un recouvrement plus réactif auprès des parents débiteurs dès le premier mois de retard et jusqu'à 24 mois d'impayés de pensions alimentaires directement auprès d'un tiers (employeur, organisme bancaire...). L'Aripa est dotée aussi de la mission de validation des accords amiables dans le cadre des séparations : les parents non mariés qui se séparent à l'amiable pourront faire valider le montant de la pension alimentaire par la Caf qui aura force exécutoire.

Dans le Val-de-Marne, 243 procédures étaient en cours au mois de décembre 2017. Le taux de recouvrement, pourcentage des créances récupérées, atteint 54 %, près de 10 % de moins qu'en France métropolitaine.

Contacter l'Aripa:

- > Une plateforme téléphonique dédiée au 0821 222 222
- > Un site internet www.pension-alimentaire.caf.fr

L'Aripa en quelques chiffres dans le Val-de-Marne en 2017



- 15 534 bénéficiaires de l'allocation de soutien familial
- 243 procédures actives au mois de décembre
- 54 % de taux de recouvrement



Source : Caf 2017

POUR ALLER PLUS LOIN...

Population couverte par la Caf:

Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.

Plus d'infos: http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune

Capacité théorique d'accueil :

L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est rapportée au nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.

Plus d'infos: http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global

Taux d'effort net :

Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.

Plus d'infos: http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement

Revenu par unité de consommation :

Le Revenu par unité de consommation (Ruc) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes. Plus d'infos : http://data.caf.fr/dataset/beneficiaire-bas-revenus